RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Courbevoie, le 24 juin 2019

DECISION n° 2019-68 relative à la composition du jury de l'examen d'aptitude en vue de la mention brevets d'invention

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle,

Vu les articles R. 421-1 à R. 421-12 du code de la propriété intellectuelle, relatifs à la qualification et à l'organisation professionnelle en matière de propriété industrielle ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2004 modifié portant application des dispositions des articles R. 421-1, R. 421-1, R. 421-2 et R. 421-5 à R. 421-8 du code de la propriété intellectuelle, et notamment son article 12,

DECIDE

- Article 1^{er} Sont désignés membres du jury de l'examen d'aptitude en vue de la mention brevets d'invention :
 - comme titulaires au titre des personnes qualifiées en propriété industrielle :

MM. DE BEAUFORT Xavier
De LA BIGNE Guillaume
FERNANDEZ Francis

LEBKIRI Alexandre

• comme suppléants au titre des personnes qualifiées en propriété industrielle :

Mmes DELAVEAU Sophie LARGER Solène

RENOUS CHAN Véronique

M. BARBE Laurent

comme titulaires au titre des personnes compétentes en propriété industrielle :

Mme CELAIRE Stéphanie

M. DELPRAT Olivier

• comme suppléants au titre des personnes compétentes en propriété industrielle :

Mme TOUATI Catherine
M. GENDRAUD Pierre

Siège

15 rue des Minimes - CS 50001 92677 COURBEVOIE Cedex Téléphone : 0820 210 211 Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00 www.inpi.fr – contact@inpi.fr

Établissement public national créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951

• comme examinateurs au titre des personnes qualifiées en propriété industrielle :

DOUYSSET Laurence Mmes MM. **GAUCHET Fabien GUÉRY-JACQUES Géraldine** KROMER Christophe **MENES Catherine** LAIK Eric NOEL Chantal LAURIN Ghislain PELLEGRINI Marie-Claude MILIEN Jean-Baptiste ROBERT LE MEUR Murielle PICHON Julien SEIBEL Anne ROUGEMONT Bernard MM. **BAQUE Grégory SCHMIDT Martin BARBOT Willy** SENNINGER Thierry VIEILLEVIGNE Sébastien **DEBRIT Yann**

DIOU Jean-Marc WERNER Alain

Article 2 La décision n° 2019-06 du 31 janvier 2019 relative à la composition du jury de l'examen d'aptitude en vue de la mention brevets d'invention est abrogée.

Article 3 La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle et sur le site www.inpi.fr.

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle

Pascal FAURE